

Erasmus+

Reprendre les négociations sur l'association de la Suisse

Depuis 2014, la Suisse ne peut participer qu'indirectement au programme européen de formation Erasmus+, dans le cadre d'une solution transitoire. Avec le Message sur le financement de la mobilité internationale dans le domaine de la formation, le Conseil fédéral entend maintenir ce statut pendant les années 2018 à 2020. Bien que la solution transitoire assure la mobilité des étudiants et des jeunes, elle implique des restrictions importantes. Les hautes écoles suisses plaident donc en faveur d'une reprise immédiate des négociations avec l'Union européenne sur l'association de la Suisse à Erasmus+. La Suisse doit pouvoir à nouveau pleinement participer au programme européen de formation Erasmus+ le plus tôt possible, et au plus tard dans le cadre du programme suivant, dès 2021.

Le 27 avril 2017, le Conseil fédéral a annoncé qu'il souhaitait prolonger pour les années 2018 à 2020 la participation indirecte de la Suisse au programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de l'Union européenne. Cette participation indirecte est en vigueur depuis 2014. Pendant les années 2011 à 2013, la Suisse participait de plein droit au programme Erasmus de l'époque, conformément aux Bilatérales II. Après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014, l'Union européenne a suspendu les négociations sur l'association de la Suisse au programme Erasmus+, qui couvre la période 2014-2020. Le Conseil fédéral a alors mis en place une solution transitoire, permettant une participation indirecte de la Suisse à Erasmus+ en tant qu'Etat tiers, que le Parlement a prolongée jusqu'à fin 2017. Cette solution est financée par les fonds que le Parlement avait votés en 2013 pour l'association au programme (305 millions de francs au total pour les années 2014-2020).

La solution transitoire met la priorité sur la promotion de la mobilité à des fins de formation (action clé 1, lire l'encadré). Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) finance directement les échanges – tant pour les étudiants suisses qui font un séjour à l'étranger (mobilité sortante) que pour les étudiants qui viennent en Suisse pour un séjour (mobilité entrante). Par rapport à une association de la Suisse, les partenariats stratégiques et les projets de coopération (action clé 2), ainsi que le soutien aux réformes politiques (action clé 3) ont été significativement réduits, respectivement laissés de côté dans le cadre de la solution transitoire.

Le Conseil fédéral veut prolonger la solution suisse

Les négociations sur une association de la Suisse à Erasmus+ n'ont pas été reprises à ce jour. Des divergences d'opinions concernant le volume de la participation financière de la Suisse au programme en sont la cause principale. En effet, les moyens demandés par l'UE dépassent le crédit-cadre approuvé initialement par le Parlement. Le gouvernement propose donc au Parlement un crédit de 114,5 millions de francs, afin de prolonger jusqu'à fin 2020 la solution suisse pour l'encouragement de la mobilité internationale à des fins de formation. Les moyens financiers proposés sont inférieurs d'environ 8 millions de francs par rapport au crédit que le Parlement avait approuvé en 2013 déjà pour le financement d'une association à Erasmus+ en 2018-2020 (122,6 millions de francs). Le Conseil fédéral veut continuer à promouvoir en priorité la mobilité à des fins de formation. Les autres activités disponibles dans le cadre d'Erasmus+, quant à elles, ne devraient être que partiellement substituées pour les institutions de formation suisses. Le Conseil fédéral veut examiner la question d'une nouvelle

association au programme qui succédera à Erasmus+ dès 2021. Il mène donc des discussions avec la Commission européenne dans ce but.

Une solution transitoire 2014-2017 insatisfaisante

La mobilité internationale à des fins de formation, ainsi qu'une entière coopération dans le domaine de la formation avec d'autres pays d'Europe sont des conditions cadres centrales pour les hautes écoles. La solution transitoire actuelle n'est toutefois pas satisfaisante pour les hautes écoles et les institutions de recherche suisses, car dans différents domaines, elle implique des restrictions et des risques pour la coopération internationale en matière de formation:

- Après avoir chuté en 2014, la mobilité à des fins de formation a pu être stabilisée et, dans certains cas, légèrement renforcée au cours des années suivantes. En 2014, la Suisse a encouragé 8'681 séjours de mobilité (entrante et sortante) dans tous les domaines de formation. Ce chiffre est monté à 9'628 en 2015; en 2016, ce sont 10'875 séjours de mobilité qui ont été encouragés, principalement au niveau tertiaire. Néanmoins, **la solution suisse alourdit les charges administratives** des hautes écoles suisses. Ces dernières doivent prendre en charge et gérer les séjours de mobilité entrante en plus de la mobilité sortante. De plus, les hautes écoles doivent négocier individuellement tous leurs contrats avec des institutions partenaires en Europe. A chaque prolongation de la solution transitoire, les hautes écoles suisses doivent à nouveau conclure des accords bilatéraux: pour les années 2014-2016, pour 2017 et pour la période 2018-2020. Cette solution autonome génère des **incertitudes**, tant en Suisse que du côté des partenaires européens: par conséquent, des partenariats éprouvés ne sont parfois pas renouvelés.
 - L'Université de Zurich a négocié plus de 460 accords bilatéraux avec plus de 200 partenaires.
 - Différentes hautes écoles étrangères refusent les échanges dans le cadre de la solution suisse. Des étudiants de l'EPF de Zurich, par exemple, se voient refuser un échange avec l'université anglaise de Cambridge depuis 2014. Cette haute école renommée ne soutient la mobilité que dans le cadre d'Erasmus+ et ne reconnaît pas la solution suisse.
- Ce n'est que de façon limitée que la Suisse peut participer à des projets de coopération internationale en matière de formation et créer des partenariats avec des institutions à l'étranger dans le cadre de la solution transitoire. **Les institutions établies en Suisse sont dans l'impossibilité de coordonner des projets transfrontaliers.** Dans ces conditions, il est nettement plus difficile pour les hautes écoles suisses de trouver des partenaires pour des coopérations institutionnelles et de forger des réseaux internationaux – ce qui **réduit leur visibilité au niveau international**. Les compétences suisses dans certains domaines risquent de ne plus être prises en considération et nos hautes écoles risquent de **perdre leurs associations à des projets de recherche**, car ces derniers découlent souvent de partenariats stratégiques.
 - En 2014, l'Université de Lausanne (Unil) a dû céder la direction d'un projet développant des méthodes d'apprentissage digitales et connectées pour les étudiants en géographie à l'Université du Luxembourg. Dès lors, les étudiants suisses qui participent à ce programme ne bénéficient plus d'un soutien financier et les workshops ne sont plus organisés à Lausanne.
 - La Haute école spécialisée bernoise (BFH) et la Haute école zurichoise en sciences appliquées (ZHAW) ont créé un réseau pour développer des critères de qualité pour les

profils internationaux dans les hautes écoles spécialisées. Bien que les deux HES y assument une fonction directrice, le projet a dû être soumis par une université espagnole – ce qui a provoqué une perte de reconnaissance et de visibilité des compétences suisses. L'effort de coordination, lui, a considérablement augmenté.

- Erasmus+ permet aussi de nouer des réseaux avec des pays extra-européens, dans le but de moderniser l'apprentissage sur la base d'expériences venant d'autres continents. Les séjours de mobilité des étudiants ou les formations de perfectionnement des collaborateurs des hautes écoles sont possibles dans des pays partenaires du monde entier. En tant qu'état non-associé, **la Suisse est aussi exclue des échanges avec les pays d'Asie ou d'Amérique**. Les hautes écoles suisses souffrent donc d'un **désavantage concurrentiel** par rapport à la concurrence européenne qui, grâce à Erasmus+, peut facilement se mettre en réseau dans le monde entier.

A titre comparatif:

- En 2017, l'Allemagne bénéficie d'un total de près de 18 millions d'euros dans le cadre d'Erasmus+. Ces moyens financiers servent à soutenir la mobilité avec des pays partenaires qui ne participent pas à Erasmus+. L'Université libre de Berlin organise par exemple des échanges avec des hautes écoles établies en Chine, en Israël, au Canada et dans d'autres pays.
 - Grâce à Erasmus+, l'université parisienne Pierre et Marie Curie dispose d'environ 600'000 euros pour encourager la mobilité extra-européenne d'étudiants et de collaborateurs pendant les années 2016-2018.
- La non-association à Erasmus+ **affaiblit la position de la Suisse** dans l'espace international de formation: notre pays est **exclu d'organes internationaux** et ne peut plus contribuer aux réformes politiques – que ce soit dans l'enseignement supérieur ou dans la formation professionnelle. Son absence des groupes d'experts internationaux entrave la circulation des informations et l'échange de bonnes pratiques en matière de politique de formation. De plus, la Suisse a perdu la possibilité d'orienter les futurs programmes. Elle risque d'être distancée en matière de digitalisation de la mobilité à des fins de formation et de **ne plus être compatible** à l'avenir.

Une association dès que possible

Au vu de ces différents désavantages, les hautes écoles et les institutions de recherche suisses demandent au Conseil fédéral de reprendre immédiatement les négociations avec l'Union européenne sur l'association de la Suisse à Erasmus+. La Suisse doit pouvoir à nouveau pleinement participer au programme européen de formation le plus tôt possible – au plus tard dès 2021, dans le cadre du programme qui succédera à Erasmus+. Le financement d'une association au programme cadre de formation de l'UE ne doit pas se faire au détriment des hautes écoles. Il ne doit pas non plus entraîner des coupes dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Qu'est-ce qu'Erasmus+?

L'Europe célèbre en 2017 le 30^{ème} anniversaire du programme Erasmus pour l'échange européen à des fins de formation. Le programme actuel pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de l'Union européenne s'appelle Erasmus+. Il court de 2014 à fin 2020. Tous les états de l'UE, des états de l'EEE comme la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein, ainsi que des candidats à l'adhésion à l'UE comme la Turquie et la Macédoine participent à ce programme doté d'un budget de 14,8 milliards d'euros. Erasmus+ réunit pour la première fois plusieurs programmes sous un même toit. Le programme se divise en trois axes, appelés actions-clés:

1. Mobilité à des fins d'apprentissage: Erasmus+ encourage la mobilité transnationale des étudiants, des apprenants et du personnel d'institutions de formation ou d'organisations de jeunesse et de sport en Europe. Les échanges avec des institutions partenaires, tant dans le cadre des études que de stages au sein d'institutions de formation ou d'entreprises sont soutenus. Les activités bénévoles, les échanges de groupes de jeunes, les formations continues et les activités d'enseignement à l'étranger sont également encouragées. La mobilité se base sur un principe de réciprocité.

2. Partenariats stratégiques: Erasmus+ encourage des projets de coopération internationale et des partenariats stratégiques entre les institutions de formation, les autorités et d'autres organisations. Ces partenariats stratégiques ont pour objectifs principaux la promotion de l'innovation et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la formation.

3. Soutien aux réformes politiques: Erasmus+ englobe des activités de réforme politique qui visent à améliorer les systèmes de formation en Europe. Cette action soutient des réseaux, des projets pilotes, des formations continues et des études dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.